



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 29/06/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juillet 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme DEGOS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, DARGELOSSE, MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. BROQUERES), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mmes GARRIDO, THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à LAFOURCADE).

Etait absent non excusé : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°8

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Syndicat mixte du Conservatoire des Landes – Retrait de la commune de TARTAS

Le Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes a la charge d'assurer un enseignement artistique spécialisé et de qualité pour tous les publics du Département des Landes. La commune de TARTAS est adhérente à ce syndicat depuis plusieurs années déjà.

Le Conseil Départemental a fait réaliser un audit de ce Conservatoire en 2015 applicable en 2016. En conséquence le comité syndical du Conservatoire des Landes dans sa séance du 26 avril 2016 a modifié les règles de participation financière des communes et collectivités adhérentes qui seront applicables à compter de 2016.

Ainsi c'est la Communauté de Communes du Pays Tarusate qui participe au fonctionnement du Conservatoire des Landes pour les élèves de moins de 18 ans de TARTAS.

(Exemple en 2015, la CCPT a participé pour 219 élèves soit 231298 €).

En ce qui concerne les élèves de plus de 18 ans, ils étaient facturés jusqu'à présent en fonction du nombre d'élèves inscrits et par cursus directement aux communes.

.../...



L'application des nouvelles règles de contribution des ~~collectivités adhérentes au Conservatoire tiendra~~ désormais compte notamment des critères suivants :

- potentiel fiscal,
- richesse par habitant.

Ainsi donc, il est proposé que pour les élèves de TARTAS de plus de 18 ans, la Commune attribue directement des bourses aux élèves compensant la différence entre le tarif des Communes adhérentes et le tarif des Communes non adhérentes appliqué à ces élèves.

Ces bourses seront attribuées après examen de la demande des élèves, tout en tenant compte du quotient familial et du cursus suivi, la bourse sera comprise entre 148 € et 1028 € ; la commune se réservant la possibilité de fixer un montant de bourse différent dans cette fourchette d'aide et selon le cursus suivi.

Aussi, en raison du nouveau système de financement du Conservatoire des Landes approuvé par le comité syndical du 26 avril 2016, il est proposé à notre assemblée le retrait de la Commune de TARTAS du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes, et d'attribuer directement une bourse aux enfants concernés de plus de 18 ans selon leur cursus.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable au retrait de la Commune de TARTAS du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes.

ATTRIBUE directement une bourse aux enfants concernés de plus de 18 ans selon leur cursus.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES